

DIFFÉRENCES ENTRE LA POLICE À L'EXPORTATION ET LA POLICE POUR LE MARCHÉ CANADIEN

Ce résumé n'est fourni qu'à titre indicatif et n'engage en rien ni EDC ni COFACE. Le libellé de la Police prévaut toujours.

RÉSUMÉ DES DIFFÉRENCES

Police distincte	La couverture pour le marché canadien et celle pour l'exportation sont fournies par des polices distinctes.
Couverture	La Police pour le marché canadien ne couvre que les ventes à des acheteurs canadiens. Certaines ventes canadiennes qui sont des exportations indirectes peuvent être couvertes par EDC au titre de la Police à l'exportation.
Assureurs	La Police pour le marché canadien permet d'avoir plusieurs assureurs privés. Pour l'instant, COFACE demeure le seul assureur des ventes canadiennes, EDC étant l'administrateur de la Police au nom de COFACE.
Assurés additionnels	Seules les entités canadiennes peuvent être assurées.
Événements assurés	Les pertes causées par les événements suivants ne sont pas couvertes : Refus de prendre livraison des biens, Conversion et transfert de devises, Restrictions à l'importation et à l'exportation, Guerre et troubles apparentés, et Annulation d'une licence.
Ordre de paiement/ convention tripartite	Lorsqu'un Ordre de paiement ou une Convention tripartite sont requis pour la couverture des ventes sur le marché canadien et celles à l'exportation, deux Ordre de paiement et/ou Convention tripartite distinctes doivent être mis en place.
Primes	Le taux de prime est basé sur le total combiné des Ventes annuelles assurées prévues de la Police à l'exportation et de la Police pour le marché canadien.
Modalités de paiement	La Police pour le marché canadien <u>ne couvre pas</u> les modalités de paiement suivantes : Remise documentaire (paiement contre documents ou documents contre paiement d'une traite à vue) et Lettre de crédit irrévocable (LCI).
Sanctions	Comme l'assureur de la Police pour le marché canadien est situé en Europe, les sanctions imposées par l'Union européenne peuvent influencer sur la couverture ou les indemnités versées au titre de la Police.

Veuillez noter qu'EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA (EDC) est l'assureur au titre de toute police d'assurance créances à l'exportation et de toute police d'assurance coûts et créances à l'exportation et COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE POUR LE COMMERCE EXTÉRIEUR – CANADA BRANCH (COFACE) est l'assureur au titre de toute police d'assurance créances sur le marché canadien et toute police d'assurance coûts et créances sur le marché canadien.